

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Caisse des dépôts et consignations

Arrêté du 10 février 2025 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de la Caisse des dépôts et consignations, organisé au titre de l'année 2026

Le Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code monétaire et financier et notamment ses articles R 518-1 à R 518-11 ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2017 fixant les modalités d'organisation et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2024 relatif à l'intérim du poste de directeur général de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de la Caisse des dépôts et consignations.

A R R E T E :

Article 1^{er} :

La composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de la Caisse des dépôts et consignations organisé au titre de 2026, est fixée comme suit :

| | |
|---------------------------|--|
| Madame Annie POUET | Attachée d'administration hors classe de la Caisse des dépôts et consignations, Présidente ; |
| Monsieur Sylvain BLANCHET | Attaché d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ; |
| Monsieur Antoine MANIGAND | Secrétaire d'administration de classe normale de la Caisse des dépôts et consignations ; |
| Madame Nassima OUCHENE | Secrétaire d'administration de classe normale de la Caisse des dépôts et consignations. |
| Monsieur Baatiz TRO | Attaché d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ; |

En cas d'empêchement de la Présidente, celle-ci sera remplacée par M. Baatiz TRO.

Article 2 :

Le secrétariat du jury sera assuré par un collaborateur du service « Concours, examens professionnels et projets spécifiques » de la Direction des ressources humaines de l'Établissement public.

Article 3 :

Le présent arrêté sera déposé à la direction des ressources humaines du Groupe et de l'Établissement public et fera l'objet d'une publication dans les supports de communication interne et d'un affichage dans les locaux de l'Établissement public.

Fait le 10 février 2025

Pour le Directeur général,

La Directrice des ressources humaines du Groupe
et de l'Établissement public



Aurélie ROBINEAU-ISRAEL